

● (1630)

Une voix: Il serait utile de connaître la vérité.

M. Epp: Voilà la réalité, monsieur l'Orateur. Je sais pourquoi le ministre de la Justice (M. Chrétien) est si catégorique. et je ne m'y oppose pas, mais il est important pour les Canadiens qui suivent le débat que nous examinions aussi les faits. Le ministre de la Justice se rend certainement compte que je ne fais présentement qu'exposer la façon dont la constitution s'appliquera.

En outre, on nous présente aujourd'hui une motion de clôture alors que plus de députés du parti gouvernemental que de l'opposition officielle ont pris la parole.

Une voix: Cet argument ne tient pas.

M. Epp: Le député me dit que cet argument ne tient pas. Il prétend donc qu'on pourrait se contenter de laisser parler les ministériels. Je voudrais prouver aux députés d'en face que ce que je dis est exact. Je cite donc à cet effet un extrait de la page 3732 du *hansard* du 16 octobre:

Le Président a prié le Parlement de se réunir lundi pour entamer le débat sur cette résolution. Tous les députés représentant toutes les régions du pays devront participer à ce débat historique.

Monsieur l'Orateur, le premier ministre (M. Trudeau) a demandé, dans son allocution télévisée de ce jeudi, à tous les députés de participer au débat. Or, aujourd'hui, le gouvernement menace d'imposer la clôture. Jusqu'ici, 21 conservateurs sont intervenus dans ce débat. Voilà les faits. Je voudrais poser la question suivante aux membres du gouvernement: Êtes-vous sincères quand vous prétendez qu'il est justifié d'imposer la clôture, alors que plus d'orateurs de vos rangs sont intervenus?

Je ne peux conclure autre chose que le premier ministre se moque des conférences fédérales-provinciales, des premiers ministres et des assemblées législatives des provinces. Selon le ministre de l'Environnement (M. Roberts), les conférences fédérales-provinciales sont une source de tracas dont on devrait se débarrasser. C'est maintenant le débat parlementaire qu'on limite. Combien de députés ont dit que la Chambre devait débattre la résolution? Pourtant, on va nous imposer la clôture. Nous subissons la clôture même avant de renvoyer la question au comité à qui l'on fixe la limite du 9 décembre.

Des voix: C'est une honte!

M. Epp: Les documents mêmes parlent de la clôture et du tort qu'elle causerait à la Chambre et au pays. Le conseil provisoire qu'on y donne est que, pour le moment, on ne pourrait pas et on ne devrait pas imposer de limite de temps au débat sur la constitution du Canada. Autrement dit, il était à prévoir que le gouvernement, à cause de sa conduite passée et de son attitude négative envers le Parlement, imposerait la clôture. Il y a les néo-démocrates, ces grands défenseurs de la démocratie. Se sont-ils plaints aujourd'hui si faiblement que ce soit, du fait que l'on impose la clôture?

Une voix: Pas du tout.

M. Epp: Pas un mot. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) reste coi. Il se prosternerait devant les libéraux qui sont maintenant ses collègues et il accepterait la clôture à la Chambre et en comité.

On nous impose la clôture après seulement 10 jours de débat. Je n'arrivais vraiment pas à comprendre comment les néo-démocrates auraient accepté l'affreux brouet ou comme on

La constitution

l'a dit, la mélasse de potasse qu'on leur a offert. C'est bien la première fois que, immédiatement après la présentation d'une motion de clôture, j'entends annoncer que le chef du NPD prendra la parole. Celui-ci a fait un discours sans jamais critiquer une seule fois la clôture. Voilà ce qui s'est passé aujourd'hui. Mon collègue qui vient de la Saskatchewan nous conseille d'attendre. Je sais que les députés de cette province se sentent mal à l'aise à cause de cet arrangement à l'amiable que le premier ministre de la Saskatchewan a d'ailleurs rejeté. Il ne l'a pas brisé, mais il n'apprécie certainement pas le marché.

Ce qui se passe aujourd'hui à la Chambre, c'est que, fort de sa majorité, le gouvernement nous met devant un fait accompli et applique la clôture, avec l'entier consentement du NPD.

Prenons par exemple la question des ressources. Les néo-démocrates et les libéraux prétendent, maintenant qu'il existe une garantie. Si l'on considère le premier article de la lettre du premier ministre, pourquoi aurait-on besoin d'une garantie concernant les ressources? Ce droit est garanti par la constitution. L'article 109 garantit les ressources non renouvelables et l'article 92.5 garantit les droits des provinces à cet égard; en outre, les modifications apportées à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1930 garantissent ce droit aux trois provinces des Prairies. Qui a semé le doute à ce sujet? Qui conteste la propriété des ressources? Le premier ministre. C'est lui qui a semé le doute à ce sujet. Les autorités provinciales étaient convaincues de leur bon droit, mais le premier ministre a toujours tenté de répandre subrepticement l'idée que ce ne devrait pas être le cas. Il s'est servi des pouvoirs de sa charge pour semer le doute dans l'esprit des Canadiens. C'est ce doute qui a causé la division qui règne à l'heure actuelle au Canada. Voilà l'héritage de Pierre Elliott Trudeau à l'heure actuelle: la division.

Des voix: Bravo!

Une voix: Au moins, nous remportons les élections.

M. Epp: Ils remportent peut-être les élections, mais le bien du pays dans tout cela?

Une voix: Vous gagnez les élections et ruinez le pays.

M. Epp: Ils s'en moquent, mais moi je parle très sérieusement. Dans l'ouest du Canada, nos compatriotes se sentent de plus en plus aliénés. Ils s'estiment aussi bons Canadiens que n'importe lequel d'entre vous en face et ils tiennent à demeurer au Canada. Comme le veut un vieil adage, il faut non seulement que justice soit faite mais qu'elle semble être faite. Pour le moment, les Canadiens de l'Ouest ont l'impression qu'il n'y a plus de justice. Voilà la réalité. Je dis donc très sérieusement aux députés qu'ils ne tiennent pas compte de la réalité et qu'ils mettent ainsi en péril leur avenir et celui du Canada.

A propos de la formule de Vancouver, j'aimerais répéter que toute formule d'amendement doit respecter le principe de l'égalité des provinces. Ce principe de l'égalité, ni la formule de Victoria ni la formule modifiée de Victoria ni la formule globale que le gouvernement propose ne le respectent. Venant d'une province qui compte environ un million d'habitants, je reconnais que le chiffre de la population doit entrer en ligne de compte dans toute formule d'amendement de la constitution. Personne ne le conteste, et la Chambre doit en tenir compte en examinant la résolution. C'est un facteur qui est reconnu jusqu'à un certain point à l'autre endroit, car le nombre de ses représentants est établi sur une base régionale. Mais une fois